

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 05/2009

relatif à la demande d'un crédit de CHF 1'936'800.-- pour la construction d'un passage inférieur piétons à l'ouest de la halte CFF d'Etoy

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons une demande de crédit concernant la construction d'un passage inférieur piétons à l'ouest de la halte CFF d'Etoy.

PREAMBULE ET PRESENTATION

En date du 25 septembre 2006, votre Conseil a adopté à l'unanimité la motion André Fragnière relative à la halte CFF ainsi que le cheminement pour piétons entre la halte CFF et le quartier de la Plantay. La Municipalité est consciente de l'urgence de réaliser un passage pour piétons à l'ouest de ladite halte afin d'encourager l'utilisation des transports publics par un cheminement rationnel et sécurisé. Un accident mortel s'est produit durant l'hiver 2003-2004 et nous devons tout mettre en œuvre pour éviter la répétition d'un tel drame.

Afin de ne pas trop perdre de temps, la Municipalité a engagé, dans le cadre de ses compétences, un montant de CHF 20'000.00 pour la réalisation d'une étude préliminaire par le service des infrastructures des CFF. Le résultat de cette démarche nous a été livré début avril 2007 et conclut à la faisabilité de l'ouvrage.

L'étude préliminaire a estimé le coût de l'ouvrage dans une fourchette de CHF 2'300'000.-- à 2'790'000.--.

Le 18 juin 2007, votre conseil nous a accordé un crédit d'étude de CHF 200'000.--. Nous avons mandaté le bureau d'ingénieur civil Perret et Gentil pour poursuivre les études en collaboration avec les services concernés des CFF. Il est rapidement apparu que l'installation d'un passage inférieur préfabriqué était possible, ce qui entraîne une économie importante des coûts. Cette technique permet l'installation d'un seul pont provisoire. Le gros de l'opération se déroulera sur 3 nuits entre le 25 et 28 juin 2010.

La mise à l'enquête du projet s'est déroulée du 26 août au 25 septembre en parallèle avec celui de la rénovation de la halte. Cette procédure a suscité quelques remarques qui ont été traitées par l'office fédéral des transports. L'office fédéral des transports a approuvé les plans en date du 15.06.2009 en imposant quelques compléments ou modifications de détail.

Les travaux ont été mis en soumission à la fin mai et le tableau détaillé des travaux à charge de la Commune nous est parvenu le 30 juin 2009.

DEVIS GENERAL

DEVIS GENERAL POUR LA COMMUNE D'ETOY

Degré de précision ciblé
Etat au
Montants HT et en Frs

+/-10%
30.06.2009

POS.	LIBELLE PRESTATION	RESPONSABLE	BUDGET ESTIMATION DE DEPENSES / CHF	DEPENSE A CE JOUR PAR LA COMMUNE			RAD RESTE A DEPENSER
				FAC. 1	FAC. 2	TOTAL FAC.	
1	Etude préliminaire	CFF	20'000	213723098 20'000		20'000	0
2	Etudes géotechniques	DE CERENVILLE	8'391	108070 3'391		3'391	5'000
3	Prestation ingénieur AP	PRGA	38'000	Y08.117 26'600	Y08.74 11'400	38'000	0
4	Prestation ingénieur AP(BAMO)	CFF (BG)	3'300	136770215 3'300		3'300	0
5	Prestation ingénieur EXE	PRGA	70'000			0	70'000
6	Prestation études CFF AP	CFF	107'880	214152953 28'632	214409568 6'708	35'340	72'540
7	Prestation études CFF EXE	CFF	53'650			0	53'650
8	Coût de la procédure PAP	OFT	3'500			0	3'500
9	Prestation géomètre	A adjuger	5'000			0	5'000

10	Protection du chantier	PROTECTAS	90'000	1021916 1'097		1'097	88'903
11	Frais héliographe	DIP	5'000	152435 354		354	4'646
12	Travaux UB	CFF / UB	450'000			0	450'000
13	Travaux GC (lot 1)	Offre JPF ?	400'000			0	400'000
14	Travaux GC (lot2 prefa)	Offre FANGER ?	350'000			0	350'000
15	Frais de ralentissement	CFF / IU	60'000			0	60'000
16	Divers travaux de raccordement	A adjudger	100'000			0	100'000
17	Serrurerie faite par ZA	CFF / ZA (?)	40'000			0	40'000
18	Eclairage PI	CFF / UB	15'000			0	15'000
19	Bus de remplacement	CFF	10'000			0	10'000
20	Peinture anti graffiti	A adjudger	10'000			0	10'000
			1'839'721			101'482	1'738'239
21	Participation forfaitaire CFF	CFF	-200'000			0	-200'000
			1'639'721			101'482	1'538'239
22	Imprévis/divers ~ 10 %		160'279				
			1'800'000				
23	TVA 7.6 %		138'800				
24	TOTAL		1'936'800				

FINANCEMENT

La participation forfaitaire des CFF de Fr 200'000.-- est déduite à la fin du devis. Le crédit demandé de CHF 1'936'800.-- comprend les CHF 200'000.-- déjà accordé au titre de l'étude. Cette façon de procéder est plus simple pour négocier les participations des partenaires et le devis général ne fait pas la distinction entre les études et la réalisation de l'ouvrage.

Littoral Parc a accepté de financer le 50% de la part communale, soit CHF 968'400.--. La Municipalité de Buchillon, sous réserve de l'accord de son conseil, participera à raison de 9,4% de notre part net soit environ CHF 91'000.--. Le Canton a été sollicité à plusieurs reprises, mais nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour.

Le financement de cet objet sera réalisé par la trésorerie courante de la caisse communale. L'amortissement s'effectuera par la participation des partenaires et le solde par prélèvement dans la réserve au bilan pour travaux futurs.

CONCLUSION

Au vu de l'argumentaire exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 05/2009
- oui le rapport de la commission chargée de cet objet
- oui le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder le crédit de construction de CHF 1'936'800.00 pour la réalisation d'un passage inférieur à l'ouest de la halte CFF d'Etoy
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale des exercices 2009 et 2010
3. d'accepter l'amortissement de cette dépense par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 6 juillet 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet

Délégué municipal : M. Michel Roulet, Syndic

Annexe : 1 plan de situation